



ARRETE N°60/2025/AT

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de Madame Aurélia DOUIN de la société Omexom Distribution Caen qui se trouve 860 Boulevard Charles Cros 14123 IFS .

**CONSIDERANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN SUPPORT ENEDIS SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LIVAROT 14140 LIVAROT- PAYS D'AUGE.**

**CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS DANS LE CADRE DE CES TRAVAUX ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.**

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre du changement d'un support Enedis, La société OMEXOM est autorisée à occuper le domaine public chemin de la mélinière à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge **le Jeudi 27 Mars 2025 de 08h00 à 18h00.**

**ARTICLE 2 :** Dans la cadre de ces travaux, Les intervenants s'engagent à mettre en place des panneaux travaux, chaussée rétrécie, pour la sécurité de toutes et tous.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions visées aux précédents articles seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour information aux riverains.

**ARTICLE 4:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers.
- Au demandeur

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, le 26 Mars 2025

Le Maire Déléguée de LIVAROT

Vanessa BONHOMME

